



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS DOMICILIES A MOINS DE 3 KMS DU COLLEGE DES SALIERES

La Communauté de communes de l'Ile de Ré met en œuvre un dispositif de compensation financière pour étendre la tarification solidaire de l'abonnement au transport scolaire aux familles non ayants droit.

La participation financière de la Communauté de communes correspond à la différence entre le tarif majoré des non ayants droit et le montant auquel les familles pourraient prétendre, au regard de leur quotient familial, si leur lieu de résidence était situé à plus de trois kilomètres du collège.

Le quotient familial (QF) est la moyenne mensuelle du revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales. Il est calculé à partir des données fiscales du représentant légal de l'élève, figurant sur l'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits.

Dans l'hypothèse où le demandeur ne souhaiterait pas transmettre à la Communauté de communes son avis intégral d'imposition en cours, il sera considéré qu'il relève de la tranche 5 des tarifs des transports scolaires de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le dossier complet de demande doit être déposé au plus tard avant le **1^{er} décembre 2026**.
Les demandes seront traitées à partir du 1^{er} septembre 2026

LE DEMANDEUR (représentant légal de l'enfant)

Nom

Prénom

Nom et prénom du collégien

Adresse

Code Postal : Commune :

Tél : Email :

PIECES A FOURNIR :

- ☐ Le présent formulaire de demande dûment complété
- ☐ L'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits. IMPORTANT : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative.
- ☐ La copie du justificatif de paiement de la Région Nouvelle Aquitaine mentionnant le tarif majoré appliqué aux non ayants droits
- ☐ La photocopie du titre de transport du collégien
- ☐ Le relevé d'identité bancaire du demandeur

Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné.

Envoyer le dossier à :
Communauté de Communes de l'Ile de Ré
3, rue du Père Ignace
CS 28001
17410 SAINT MARTIN DE RE

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données dite RGPD, nous vous informons que les informations collectées servent à procéder à la gestion des dossiers de demandes d'aide pour le transport des enfants domiciliés à moins de 3 kms du collège des Salières. Elles seront traitées par les personnes dûment habilitées. Elles seront conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à la satisfaction de cette finalité. Les droits d'accès et de rectifications prévues par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données) s'exercent auprès de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant au référent RGPD de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré à l'adresse suivante : rgpd@cc-iledere.fr

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le référent RGPD ou le Délégué de la Protection des Données SOLURIS à l'adresse mail suivante : rgpd@soluris.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés », ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. "

Fait à

Le

Signature